



NOTE EXPLICATIVE

BUREAU DU 23 JANVIER 2024

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Voir document annexé.

2. Adhésions 2024

Il est souhaité pour 2024 renouveler les adhésions de la Communauté de Communes auprès de différents organismes et/ou associations auxquels elle adhère déjà et qui présentent un intérêt certain pour la collectivité,

Il est donc proposé aux membres du Bureau :

- D'adhérer en 2024 aux organismes et associations suivantes :

Compte	Bénéficiaire	Montant prévisionnel de cotisation
6281	ADIL	1606.00 €
6281	CAUE	0.10 € par hbts soit 1646.70 €
6281	Ludothèque	150.00 €
6281	Les Vitrines de France	440.40 €
6281	Initiative Riom Combraille	0.26 € par hbts soit 4281,42 €
6281	ADUHME	26370.00 €
6281	FREDON	1000.00 €
6281	AMF	0.047 € par hbts soit 773.95 €
6281	Cap Rural	500.00 €
6281	ASGSGV 63	0,07 € par hbts soit 1152,00€

ADIL : Permet d'informer leurs partenaires et les particuliers en matière de logement, de qualité de l'habitat et de maîtrise de l'énergie. L'adhésion couvre la Communauté de Communes et toutes les communes de son territoire.

CAUE : Permet d'avoir à disposition un architecte-conseiller sur des problématiques en matière

d'aménagement de territoire (PLUi, Scot, Patrimoine...). Organise également des temps de sensibilisation-formation pour les élus et les techniciens. L'adhésion couvre la Communauté de Communes et toutes les communes de son territoire.

Ludothèque de Clermont-Ferrand: Prêt de jeux de sociétés utilisés avec les enfants d'accueil de loisirs et pendant les activités tout public les samedis après-midi.

Les Vitrines de France: Permet de trouver des solutions et négocier des avantages financiers permettant aux structures adhérentes d'être reconnues et autonomes dans le temps en se rémunérant sur ce qu'elles mettent localement en place (Images de marque, visibilité sur le web, commissions sur chèques cadeaux et autres systèmes de fidélité, rétributions sur de futures ventes en lignes de commerçants, tarifs préférentiels sur de nombreuses animations, décorations de rue, etc.)

Initiative Riom Combraille: Permet de proposer au créateur ou au repreneur d'entreprise un prêt d'honneur, sans intérêts ni garanties, et peut l'accompagner dans la réussite de son projet, depuis son intention jusqu'à sa réalisation. Pour réaliser cet objectif, chaque association organise une coopération entre tous les acteurs locaux autour de la création d'entreprise.

ADHUME: Propose des services d'accompagnement et de diagnostic territorial sur les questions énergétiques, à savoir :

- Conseil en Energie Partagé sur la performance énergétique à l'échelle du patrimoine de la collectivité (patrimoine bâti – éclairage public)
- Profil énergétique du territoire : visite du patrimoine bâti, indicateurs pour les progrès à réaliser, schéma directeur des actions à mettre en place (si de gros travaux sont envisagés, ils proposent également une ingénierie d'appui pour trouver des subventions)
- Point clé : l'ADUHME réalise pour les collectivités le diagnostic préalable du Plan Climat Air Energie Territorial (gaz à effet de serre, polluants atmosphériques, production d'énergie renouvelable...)

FREDON: Intervient dans la surveillance, la prévention et la lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux au titre du Code rural. Ils réalisent en ce sens des diagnostics sanitaires et des suivis biologiques. FREDON agit au service des collectivités locales et acteurs du paysage pour les accompagner dans l'évolution des pratiques professionnelles de gestion environnementale des espaces verts. Leurs outils de diagnostics, formations, audits, expertises, inventaires évoluent au fil des besoins. L'adhésion couvre la Communauté de Communes et toutes les communes de son territoire. De ce fait, elles n'ont pas besoin d'adhérer individuellement.

AME: Assure une fonction de conseil, de formation et d'information permanente et d'aide à la décision. Organise régulièrement des événements thématiques, publie des périodiques et met à disposition des outils de simulation des conséquences financières de la baisse de la DGF ou de recomposition des exécutifs communautaires dans le cadre des nouveaux schémas de coopération intercommunale.

Cap Rural: Sa vocation est de promouvoir le développement des territoires ruraux et périurbains d'Auvergne-Rhône-Alpes. Cap Rural propose des services en continu et organise annuellement une soixantaine de sessions collectives. Son action implique une veille continue sur les pratiques du développement, les démarches innovantes, les travaux de recherche et les enjeux qui touchent les espaces ruraux et périurbains. Effectué en partenariat ou en coproduction avec des universitaires ou des acteurs du développement, ce travail de détection, d'analyse et de capitalisation nourrit en permanence son expertise et son offre de services, notamment en matière de création et de transfert de méthodes.

Association de Gestion du Schéma d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage du Puy de Dôme (AGSGV63): Le 18 mars 2002, l'Etat et le Département du Puy-de-Dôme adoptaient un schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage conformément à la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage. L'ambition affichée alors par l'Etat et le Conseil général était de doter le département de moyens efficaces et pertinents au service de l'accueil des gens du voyage mais aussi de l'habitat pour la prise en compte d'un parcours résidentiel. Dans ce contexte, d'un portage politique affirmé, est intégrée au schéma la création d'une structure départementale ayant mission d'accompagner les collectivités territoriales dans la mise en œuvre du schéma. C'est ainsi qu'est créée, le 13 septembre 2002, l'Association de Gestion du Schéma d'accueil et d'habitat des Gens du Voyage du Puy de Dôme (AGSGV63).

Historiquement, le département du Puy-de-Dôme est marqué par une présence forte et ancienne de voyageurs, de différentes origines: Manouches, Yéniches, Gitans. Fortement ancrés sur des territoires d'appartenance, la très grande majorité des ménages connaissent des conditions et modes d'habitat diversifiés parmi lesquels la résidence mobile tient toujours une place importante.

L'AGSGV63 a reçu mission dès le 1er schéma, de veiller aux principes fondateurs de cohérence départementale et de solidarité des territoires – dans la prise en compte des besoins et contraintes d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

L'AGSGV63 est un outil d'ingénierie dont les missions se déclinent à travers :

- Une assistance à maîtrise d'ouvrage des copilotés du SDAHGDV.
- Un accompagnement de la programmation et planification des équipements d'accueil et d'habitat, assistance à maîtrise d'ouvrage des EPCI et communes, des bailleurs sociaux.
- Un accompagnement technique et social des familles dans leurs projets d'habitat.
- Une responsabilité de chef de projet – en titre ou associé – des 17 actions du SDAHGDV 2023-2028.
- La structuration d'un centre de ressources (outil d'information et de sensibilisation au service de tous).
- Un outil de développement et d'évaluation continue du schéma.

Au cœur de la mise en œuvre des politiques publiques, l'AGSGV63 contribue à la coordination des actions en faveur des voyageurs par la mise en place de réseaux partenariaux et la mutualisation des expériences et des savoirs.

Au-delà des aspects plus techniques, et en filigrane de ses interventions, l'association s'attache à la prise en compte et au respect mutuel des droits pour la reconnaissance de la pleine citoyenneté des gens du voyage.

3. Désignation de représentants de la CC/au sein de la CC

Désignation de représentants de la CC / au sein de la CC :

1. Commune de Menat suite à la démission de M. Guillaume MATHIEU et au retrait de délégation de Mme Jocelyne VALENTIN,
 - Nomination par le conseil municipal de Menat en tant que Conseiller Communautaire ; nouveau 1er adjoint, M. Dominique DINYTASZ,
 - Nomination par le conseil Municipal de Menat en tant que déléguée titulaire au **SICTOM** ; Mme Jocelyne DUBOIS,
 - Nomination par le conseil Municipal de Menat en tant que déléguée à la **Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)** ; Mme Jocelyne DUBOIS.
 - Nomination en tant que membre représentant de la commune de Menat à la **Commission Intercommunale Accessibilité** : Mme Corinne GARACHON.

2. Commune de Saint Maurice Près Pionsat, suite à la démission de M.Christophe DUPOUX,
 - Nomination par le conseil Municipal de Saint-Maurice Près Pionsat Menat en tant que délégué titulaire au **SICTOM et au SMADC** ; M.Daniel DIONNET.

3. Délégué à l'EPF Auvergne,
 - A nommer remplacement de Mme Lempereur en tant que titulaire (Suppléant M. GRZYBOWSKI)

4. Classement du Viaduc des Fades au titre des monuments historiques

Un dossier de demande de classement du Viaduc des Fades au titre des Monuments historiques a été établi par l'association Sioule et Patrimoine et transmis à la Conservation régionale des Monuments historiques, après avoir été approuvé par les représentants de la commission Histoire et Patrimoine de l'Association française du Génie civil (AFGC). Un courrier de soutien a été adressé par la Communauté de communes.

5. Convention avec le nouvel exploitant du vélorail de Lapeyrouse/Saint-Eloy

Pour rappel, la société SNCF Réseau a transféré en 2016 à la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy, la gestion de la portion de la ligne ferroviaire Lapeyrouse - Saint Eloy les Mines dans le but de sa valorisation touristique.

Une convention d'exploitation a ensuite été signée en 2019 entre la Communauté de Communes et un prestataire touristique afin d'installer le "Vélorail des Combrailles". Actuellement le parc est composé de 16 vélorails, dont la Communauté de Communes est propriétaire. Cette activité, déléguée à un prestataire permet aux touristes de réaliser le trajet Lapeyrouse - Saint Eloy les Mines en empruntant l'ancienne voie ferrée, tout en profitant des paysages de bocages de la région des Combrailles. Située non loin du site des Gorges de la Sioule, cette activité touristique a permis de diversifier l'offre déjà présente sur le territoire communautaire.

Suite à un changement d'exploitant et afin de faciliter la reprise d'activité, une nouvelle convention

est actuellement en cours d'écriture, les derniers résultats d'exploitation montrant des difficultés, il a été proposé d'abaisser le montant de la redevance annuelle à 1000,00 euros. Malgré la perte financière pour la collectivité cela permettrait la reprise de l'activité et son maintien sur le territoire.

6. Avis sur le projet arrêté de Montluçon Communauté sur son PLUIH

Le territoire de Montluçon s'est inscrit dans une démarche d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal ayant valeur de programme local de l'Habitat par délibération du 21 novembre 2016. Lors du conseil communautaire du 25 septembre 2023, les élus ont arrêté le projet de PLUIH, conformément à l'article L. 153-16 du Code de l'Urbanisme, notre avis a donc été sollicité.

7. Présentation de l'ordre du jour du prochain Conseil Communautaire

8. Questions diverses